Nations Unies S/2001/493

Conseil de sécurité

Distr. générale
17 mai 2001
Français
Original: anglais

Lettre datée du 10 mai 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1171 (1998) du Conseil de sécurité, en date du 5 juin 1998, concernant la Sierra Leone, au paragraphe 4 de laquelle il est demandé au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone de rendre compte au Conseil des notifications qu'il aura reçues des États au sujet des exportations d'armements et de matériel connexe à destination de la Sierra Leone, ainsi que des notifications qu'il aura reçues du Gouvernement sierra-léonais au sujet de ses importations d'armements et de matériel connexe.

En conséquence, je tiens à vous informer que le Comité a reçu, le 3 mai 2001, une notification du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant l'exportation du matériel militaire suivant, destiné au contingent nigérian de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) :

- 496 gilets pare-éclats

Ce matériel a été expédié à Lagos le 25 avril 2001 et sera ultérieurement transporté par avion à l'aéroport international de Lungi, Freetown.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1132 (1997)
concernant la Sierra Leone
(*Signé*) Anwarul Karim **Chowdhury**

01-37626 (F) 170501 170501